



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DH

N° 082-2023

Objet : Fermeture de route pour branchements EP et EU

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par la société EIFFAGE ROUTE, représenté par Monsieur Loïc MARIE, d'effectuer des branchements EP et EU, rue des Bateliers, du 10/07/2023 au 13/07/2023 et du 17/07/2023 au 21/07/2023,

Considérant la nécessité d'autoriser la société EIFFAGE ROUTE à procéder à ces travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société EIFFAGE ROUTE est autorisée à exécuter les travaux précités, rue des Bateliers, du 10/07/2023 au 13/07/2023 et du 17/07/2023 au 21/07/2023.

Article 2 : Pendant cette période, afin de permettre l'exécution des travaux, la rue des Bateliers sera fermée à la circulation et interdite au stationnement. Une déviation sera mise en place via la rue des Tonneliers, route de Paris et chemin du Marais. Une voie sera également fermée pour permettre un virage à gauche entre le chemin du Marais et la route de Paris.

Article 3 : La société EIFFAGE ROUTE mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

Article 4 : La société EIFFAGE ROUTE devra impérativement remettre en l'état les abords de la chaussée.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers, aux Services Techniques Municipaux et à la société EIFFAGE ROUTE.

Fait à Touques, le 05/07/2023

Le Maire

Colette NOUVEL ROUSSELOT